

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 137-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de ☐

directive:

N° d'affaire: 2017.RRGR.370

Déposée le: 08.06.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)
Messerli (Interlaken, UDC)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Mise en oeuvre de la stratégie en matière de soins palliatifs dans le canton de Berne - Permettre un encadrement adapté des personnes gravement malades et réduire les coûts!

Dans l'optique du programme en matière de soins palliatifs, le Conseil-exécutif est chargé :

1. de promouvoir les soins palliatifs comme modèle de soins multidisciplinaire et interinstitutionnel appliqué aux personnes gravement malades, et de prendre des mesures pour les faire connaître dans les milieux professionnels et la population ;
2. de mettre en œuvre les mesures prévues dans la planification des soins pour la promotion des soins palliatifs spécialisés mobiles (équipes mobiles, EMSP) ;
3. de prendre les mesures nécessaires à la promotion des soins palliatifs spécialisés dans le domaine des soins de longue durée ;
4. de mettre en place une offre de soins palliatifs pour les enfants hospitalisés ;

5. de garantir la possibilité d'un financement qui couvre les frais dans tous les secteurs (y compris les soins hospitaliers) ou d'intervenir auprès de la Confédération en ce sens ;
6. de rendre compte dans un rapport, au moment de la prochaine planification des soins, des améliorations apportées à l'intégration des soins palliatifs par les mesures mises en œuvre et des économies qui ont pu être réalisées.

Développement :

Compte tenu de l'évolution démographique, du nombre croissant de cas de maladies chroniques et des coûts que représentent les soins aigus somatiques et la médecine hautement spécialisée, les soins palliatifs prennent une importance considérable. Pour les personnes atteintes de maladies mortelles ou chroniques évolutives, le système d'incitation actuel favorise les soins hospitaliers (soins d'urgence, interventions médico-techniques spécialisées), et non les services décentralisés d'accompagnement qui leur permettraient de rester le plus longtemps possible chez elles ou dans l'établissement médico-social de leur choix. Une étude réalisée par la compagnie d'assurances Helsana sur les 90 derniers jours de vie de ses assurés atteints d'un cancer confirme cette tendance et dresse le bilan suivant :

- un patient sur deux a reçu un traitement contre le cancer ;
- un patient sur trois s'est rendu à l'hôpital trois fois ou plus au cours de son dernier mois de vie et y a passé en moyenne 26 jours ;
- 80 pour cent de ces patients sont décédés à l'hôpital.

Le souhait émis par les personnes gravement malades de mourir chez elles peut rarement être exaucé. L'offre de soins en mode ambulatoire ne suit pas, et les proches, s'ils sont là, sont souvent dépassés par la situation et incapables d'apporter les soins sans être assistés. Il convient également de préciser que ce souhait n'est pas uniquement celui de personnes âgées ou atteintes d'un cancer, mais aussi d'adultes de tous âges et d'enfants atteints d'innombrables maladies incurables.

C'est là que les soins palliatifs en tant que système de soins multidisciplinaire et interinstitutionnel prennent tout leur sens. En plus d'améliorer l'accompagnement et le traitement des personnes gravement malades, ils sont à encourager sur le plan économique. En effet, selon une estimation qui s'appuie sur des données internationales, des calculs font état de réductions des coûts de 15 à 100 millions de francs par an pour le canton de Berne, et ce en prenant en compte la mise en place et le développement des équipes mobiles en soins palliatifs.

Les soins palliatifs spécialisés mobiles constituent une articulation essentielle de tous les secteurs de soins. En complément du personnel assurant les soins de base, ils permettent aux personnes atteintes de maladies incurables, en situation complexe et instable, de bénéficier d'une prise en charge durable et de qualité, en restant chez elles ou dans l'établissement médico-social de leur choix. Cette prise en charge permet souvent d'éviter les hospitalisations d'urgence, qui sont coûteuses et ne correspondent pas au souhait des malades et de leurs proches. La mise en réseau intensive des soins palliatifs spécialisés mobiles avec les offres de soins palliatifs spécialisés de longue durée s'impose à l'esprit. Cela permet en outre d'éviter dans une grande mesure les traitements dont les coûts ne sont pas couverts, en raison de leur complexité et du

temps qu'ils nécessitent (ce que les hôpitaux désignent aujourd'hui par « high outliers »), ceci dans l'intérêt des personnes concernées et de leurs proches ainsi que de l'économie publique.

Le canton de Berne en est lui aussi arrivé à ce constat, faisant savoir, en 2014, dans son [Programme en matière de soins palliatifs](#)¹, sa volonté de mettre en place un système intégré de soins palliatifs. Ce programme énonce la possibilité, pour la SAP, « de soutenir, sur demande et dans les limites de ses moyens, des prestations des équipes mobiles en soins ». On peut en outre y lire que « les fournisseurs de prestations sont appelés à créer des réseaux entre les institutions, entre les disciplines et entre les professionnels, en exploitant et développant les structures existantes. Il convient de concevoir les réseaux de soins palliatifs de manière à ce que le pilotage et la coordination des processus soient propres à garantir une planification anticipée des soins et une prise en charge globale et intégrée des personnes en fin de vie et de leurs proches. »

Pour pouvoir offrir aux personnes en fin de vie une prise en charge digne, grâce aux soins palliatifs, et réduire les coûts, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures formulées dans le programme, en particulier le projet-pilote concernant les équipes de soins mobiles.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Programme du canton de Berne en matière de soins palliatifs.

http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/palliativecare.assetref/dam/documents/GEF/SPA/de/Palliativecare/Konzept_palliativeVersorgung_f_20140212.pdf